

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BATNA
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
NIF : DHW000005111702002

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET D'INFRUCTUSIOTE

En application de la disposition de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 modifie et complété, portant réglementation des marchés publics.

Le Directeur De L'hydraulique de la wilaya de Batna porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'avis D'appel D'offre Ouvert avec Exigences de Capacités Minimales paru dans les quotidiens nationaux :

- عين الجزائر en Arabe du 29/10/2025.

- Les Echos l'est en français du 29/10/2025.

Après réunion de la commission d'évaluation des offres le 07/11/2024 que le projet «REALISATION DES RESERVOIR AVEC RACCORDEMENT AUX RESEAUX A TRAVERS LES COMMUNES DE LA WILAYA - WILAYA DE BATNA»: LOT 01, LOT 02, LOT 03, LOT 04, LOT 05, LOT 06, LOT 07, LOT 08, LOT 09, LOT 10, LOT 11. est confié provisoirement comme suit :

N° PLIS	PROJETS	ENTREPRISES	NOTE TECHNIQUE 100/70	MONTANT EN TTC DA		DELAI DE REALISATION (MOIS)	
				AVANT VERIFICATION	APRES VERIFICATION		
/	LOT 01 / Réalisation D'un Château 500 m3 Surélevés 20 m Avec Raccordement Au Réseau El Djezzar - COMMUNE D'EL DJEZZAR			INFRUCTIEUX			
/	LOT 02 / Réalisation D'un Château 300 m3 Surélevés 15 m Avec Raccordement Au Réseau AZIL ABD EL KADER - COMMUNE D'AZIL ABD EL KADER			INFRUCTIEUX			
/	LOT 03 / Réalisation D'un réservoir 1000 M3 Avec Raccordement Au Réseau DECHRAT ARRIS -- COMMUNE d'ARRIS			INFRUCTIEUX			
07	LOT 04 / Réalisation D'un réservoir 500 M3 Avec Raccordement Au Réseau BAALI -COMMUNE DE THENIET EL ABED	SEBAA SALAH	74	25 470 379.20	25 470 379.20	04 MOIS	
07	LOT 05 / Réalisation D'un réservoir 500 M3 Avec Raccordement Au Réseau TILATOU -COMMUNE DE TILATOU			INFRUCTIEUX			
/	LOT 06 / Réalisation D'un réservoir 500 M3 Avec Raccordement Au Réseau RAS EL M'SIL -COMMUNE D'OULED SELLEM			INFRUCTIEUX			
/	LOT 07 / Réalisation D'un Château 1000 m3 Surélevés 20 m Avec Raccordement Au Réseau AIN DJASER - COMMUNE D'AIN DJASER.			INFRUCTIEUX			

En application de l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 modifie et complété, portant réglementation des marchés publics. Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours dans les Dix (10) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire, auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Batna.